



BULLETIN DE SOLIDARITE

PARTICULIER – Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

Merci d'imprimer ce bulletin et de l'envoyer accompagné de votre règlement à :

ATELIERS DU CŒUR
131, boulevard de l'Atlantique
B.P. 7005
22070 SAINT-BRIEUC Cédex 03

NOM – Prénom :

Adresse :

Code postal : VILLE :

L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale.

E-mail :

Téléphone : Fixe : Portable :

Etes-vous déjà donateur ? Oui Non

Madame l'Administrateur Délégué National,

Je souhaite accompagner les Ateliers du Cœur de Saint-Brieuc dans ses actions contre l'exclusion, en particulier pour aider à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Je vous adresse, **dans le cadre de l'ISF**, un don de _____ €.

Je joins mon chèque à l'ordre des **ATELIERS DU CŒUR DE SAINT-BRIEUC**.

Je mentionne au dos du chèque : **ISF / Ateliers du Cœur 22**.

Date du don : __ / __ / ____

Merci de me faire parvenir un reçu que je pourrai joindre à ma déclaration ISF.

La réduction de l'ISF au titre des dons à des Ateliers et Chantiers d'Insertion est de 75% des montants donnés, limitée à 50 000€.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978,
vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant aux
ATELIERS DU CŒUR DE SAINT-BRIEUC

Les Ateliers du Cœur ne pratiquent ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.